

**Session ordinaire du
1^{er} novembre 2010**

Session ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, mesdames les conseillères Claire Lepage et Carole N. Côté, messieurs les conseillers Éric Poirier, Roland Pelletier, André Lévesque et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la session ouverte

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Rodrigue, appuyé de monsieur Éric Poirier, que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-11-141 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2010

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 4 octobre 2010 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par madame Claire Lepage, appuyé de monsieur André Lévesque, que le secrétaire-trésorier soit dispensé d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-11-142 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2010

Il est proposé par madame Claire Lepage, appuyé de madame Carole N. Côté, que les comptes à payer du mois d'octobre 2010, au montant de 55 912,13 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2010 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-11-143 ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS D'OCTOBRE 2010

Il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé de monsieur André Lévesque, que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois d'octobre 2010, au montant de 1 315 597,40 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2010 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la période de questions.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 OCTOBRE 2010

Le secrétaire-trésorier dépose les états financiers au 31 octobre 2010.

DÉPÔT DES DIVULGATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le secrétaire-trésorier dépose les divulgations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal aux archives sous la cote « intérêts pécuniaires ».

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$

La liste est classée aux archives sous la cote « contrats de plus de 25 000 \$ ».

RÉS. 2010-11-144 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2011

Attendu que l'article 148 du Code municipal prévoit que le Conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Roland Pelletier, que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011 qui se tiendront à 20 h au 318, rue Principale Ouest.

10 janvier	-	7 février
7 mars	-	4 avril
2 mai	-	6 juin
4 juillet	-	1 ^{er} août
6 septembre	-	3 octobre
7 novembre	-	5 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-11-145 ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR LA VIDANGE D'UN ÉTANG AÉRÉ

Attendu que des soumissions ont été demandées pour la vidange de l'étang numéro 3;

Attendu que deux soumissionnaires ont été invités, soit Sani-Manic et Terratube;

Attendu qu'un seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres, soit :

Terratube	44 368,35 \$
-----------	--------------

Attendu que la soumission est conforme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé de madame Claire Lepage, d'accepter la soumission de Terratube au montant de 44 368,35 \$ taxes incluses. Ce prix comprend la vidange et la disposition des boues. Le prix soumissionné pour la disposition des boues sera payé seulement lorsque la disposition de celles-ci sera faite par l'entreprise Terratube. Le financement de ces travaux sera fait par la réserve aqueduc et égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-11-146 EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE TEMPORAIRE

Attendu que nous avons une employée en congé de maternité;

Attendu que nous devons remplacer l'employée pendant son absence;

En conséquence, il est proposé par madame Claire Lepage, appuyé de monsieur Francis Rodrigue, d'embaucher madame Claudine Cléroux à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement pendant le congé de maternité de l'inspectrice en bâtiment. Le taux horaire sera à l'échelon 6 et l'employée aura droit à une semaine de vacances et à 3 jours de congé mobile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-11-147 RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC SERVICE AUX PETITS ANIMAUX DE RIMOUSKI

Il est proposé par monsieur André Lévesque, appuyé de monsieur Éric Poirier, d'autoriser le renouvellement du contrat avec Service aux petits animaux de Rimouski pour l'année 2011 au montant de 3 608,52 taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-11-148 AUTORISATION À SIGNER L'ADDENDA NUMÉRO 2 DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Attendu que le coût des travaux d'agrandissement du Centre communautaire a légèrement dépassé l'estimation qui avait été faite;

Attendu que la participation du gouvernement du Québec est majorée en fonction du dépassement des coûts;

En conséquence, il est proposé par madame Claire Lepage, appuyé de monsieur Éric Poirier, d'autoriser monsieur le maire Francis St-Pierre à signer l'addenda numéro 2 du protocole d'entente pour l'agrandissement du Centre communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-11-149 MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

Attendu que le règlement régissant le mode de fonctionnement du CCU prévoit que nous devons avoir trois résidents à l'extérieur du périmètre urbain dont deux du secteur agro-forestier et un non agro-forestier;

Attendu que depuis un certain temps, il manque un membre au comité consultatif en urbanisme en provenance du secteur agro-forestier et que nous n'arrivons pas à combler le poste;

En conséquence, il est proposé par madame Claire Lepage, appuyé de monsieur Francis Rodrigue, de procéder au recrutement d'un nouveau membre même s'il n'est pas du secteur agro-forestier. Lorsque nous aurons un nouveau départ au comité, nous essaierons de recruter un membre du secteur agro-forestier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-11-150 TERRAIN POUR LE JARDIN COMMUNAUTAIRE

Attendu qu'un comité a été formé afin d'aménager un jardin communautaire;

Attendu que le Conseil municipal est disposé à mettre à la disposition du comité le terrain portant le numéro de 3 201 130;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Lévesque, appuyé de monsieur Éric Poirier, de mettre à la disposition du comité du jardin communautaire le terrain portant le numéro de lot 3 201 130 et ce, jusqu'à la dissolution du comité ou d'une décision contraire de la part du Conseil municipal assujetti d'un avis de 6 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-11-151 MANDAT À LA FIRME ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL

Attendu que nous devons présenter une programmation dans le cadre du programme TECQ 2010-2013;

En conséquence, il est proposé par madame Carole N. Côté, appuyé de monsieur Francis Rodrigue, de mandater la firme Roche Ltée, Groupe-Conseil pour préparer la programmation pour le programme TECQ 2010-2013 pour un montant de 1 900 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSULTATION PUBLIQUE—DÉROGATION MINEURE—40, RUE JEAN

Madame Claire Lepage présente la demande de dérogation mineure pour le 40, rue Jean. Madame Lepage demande si des citoyens veulent se prononcer sur cette demande.

RÉS. 2010-11-152 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE—40, RUE JEAN

Attendu que le Conseil municipal a adopté un règlement sur les dérogations mineures au règlement d'urbanisme portant le numéro 150-93;

Attendu que le Conseil municipal a reçu une demande de dérogation mineure pour le 40, rue Jean afin de rendre conforme l'implantation de la résidence. La marge arrière est à 4,43 mètres au lieu de 8 mètres;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé cette demande et fait ses recommandations au Conseil municipal;

Attendu qu'un avis public a été dûment donné le 1^{er} octobre 2010 quant à la consultation publique tenue le 1^{er} novembre 2010;

Attendu que le Conseil municipal a examiné avec attention cette demande;

En conséquence, il est proposé par madame Claire Lepage, appuyé de monsieur Éric Poirier, d'accepter la demande de dérogation mineure du 40, rue Jean concernant la marge arrière à 4,43 mètres au lieu de 8 mètres à la condition qu'il n'y ait aucune construction (agrandissement, verrière, solarium, véranda ou autres) sauf un patio avec garde-corps sur la partie des fondations de 3,77 m par 5,66 m qui empiète dans la marge arrière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le maire présente son rapport sur la situation financière de la municipalité pour l'année terminée le 31 décembre 2009.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition du président, l'assemblée est levée.

Francis St-Pierre, maire

Alain Lapierre, secrétaire-trésorier